

DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE

Le budget 2005 du Conseil général a été adopté le 28 janvier. Il témoigne à nouveau de notre attachement à un développement dynamique, équilibré et solidaire du Finistère. Notre inscription volontariste dans la démarche de développement durable, afin de concilier développement économique, progrès social et respect de l'environnement, symbolise à elle seule cette dynamique nouvelle que nous souhaitons pour le département.

Le renforcement des solidarités demeure notre souci premier, surtout dans un contexte économique difficile pour de nombreuses familles confrontées au chômage et à la baisse de leur pouvoir d'achat.

L'aménagement du territoire est plus que jamais au cœur de nos pratiques. Pour nous, l'action publique doit favoriser les solidarités territoriales et renforcer l'attractivité de l'ensemble du département. Nos investissements sont forts en faveur des ports de pêche, des infrastructures routières, des réseaux de communications, des établissements scolaires ou des équipements socioculturels. Nous poursuivrons ce travail de soutien aux territoires.

Le cadre de vie et l'environnement constituent un troisième axe fort des politiques départementales. La qualité de l'eau, le traitement des déchets ou la préservation des espaces naturels sont des sujets complexes, voire passionnés sinon passionnels, mais nous devons répondre, à notre échelle, à ces enjeux déterminants pour la qualité de vie des hommes et des femmes attachés à notre département.

Ce budget a été élaboré dans un contexte particulier, marqué par de nombreux transferts de compétences arrêtés par le gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN et soutenus par les conseillers généraux de droite. Rappelons tout de suite que nous sommes de fervents défenseurs du principe de décentralisation. Mais aujourd'hui, l'ambition du gouvernement est de basculer les responsabilités de l'Etat sur les collectivités locales, en mettant à mal les finances locales. Ainsi, trois dossiers principaux ont d'ores et déjà des incidences non négligeables sur les finances du département :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, avec une compensation financière de l'Etat en recul
- le RMI, avec des avances de trésorerie assurées par le département pour le compte de l'Etat
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours, avec une implication de plus en plus forte du département imposée par la loi

De nouvelles charges financières sont prévisibles, en particulier pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la compensation du handicap.

Il est scandaleux de voir un gouvernement décider une baisse des impôts tout en se dégageant de nombreuses politiques publiques. Ce qui se dessine, ce n'est pas une décentralisation mais un transfert des impôts !

Le groupe de la majorité de gauche